

causes aux cours supérieures,—causes qui exigent réellement les plus grandes compétences parce qu'elles nous mettent en présence des avocats les plus habiles et les plus expérimentés du pays,—nous ayons jamais fait de favoritisme politique dans l'acception courante du terme, de quelque façon que ce soit.

Le député d'Ottawa-Ouest a soulevé la question qu'il avait soulevée l'année dernière à propos de l'évaluation de la vente de propriétés foncières. Il a dit,—et je puis voir la valeur de son argument, du point de vue du public,—que dans la vente d'une parcelle de terrain ou d'un immeuble, la Division de l'impôt sur les successions impose le prix brut touché alors que dans bien des cas le vendeur a peut-être retenu les services d'un agent à qui pour un immeuble important et d'une valeur élevée, il aura versé une commission de \$20,000 à \$40,000. Je le répète, c'est un argument qui vaut.

Tout ce que je puis dire, c'est que, d'après la loi, la juste valeur marchande ne tient pas compte de la commission des agents. On me dit qu'il en a été ainsi décidé; je ne donne pas, en ce moment, d'opinion juridique. On me dit que ce sont les tribunaux du pays qui ont statué ainsi. On peut voir, du point de vue pratique, que si un vendeur a recours aux services d'un agent, c'est, mettons, une question de choix pour le vendeur. Selon le raisonnement soutenu, il faudrait qu'il paye l'impôt sur l'ensemble de la propriété si le vendeur vendait lui-même la propriété, alors que celui qui emploie un agent aurait le droit de déduire le montant de la commission versée, même si l'agent était un proche parent. Quoi qu'il en soit, c'est l'usage qui a été établi me dit-on, conformément à la loi, telle que nous l'interprétons. Si l'honorable député veut obtenir d'autres éclaircissements, je serais heureux de discuter la question avec lui.

L'honorable député de Brandon-Souris a aussi soulevé la question du réarmement moral et en a entrepris la défense, comme l'a fait l'honorable député de Burin-Burgeo relativement à Terre-Neuve.

L'honorable député de Port-Arthur a parlé également de la question de la charité et a cité quelques articles de journaux où il en était question. J'ignore, bien entendu, où les courriéristes parlementaires puisent leurs renseignements, mais on m'a dit qu'il n'y a aucun moyen de le savoir. J'ai même constaté qu'il est très difficile d'établir l'identité de ceux qui participent aux représentations télévisées, bien que peut-être on puisse un peu prétendre le contraire. Je crois qu'il est bien plus difficile d'établir les sources d'information; je ne saurais donc satisfaire, dois-je

dire, la curiosité des députés à cet égard, pas plus que je ne saurais satisfaire ma propre curiosité.

M. Fisher: A-t-on fait une enquête spéciale?

L'hon. M. Nowlan: Oui; des enquêtes se font constamment sur ces questions. Les affaires des contribuables sont assujéties à des enquêtes et il va sans dire qu'elles sont tout à fait confidentielles. Je ne saurais convenablement et avec profit, je crois, en dire davantage là-dessus sauf énoncer les difficultés qui se sont posées de temps à autre à cet égard. Nous avons enquêté, nous enquêtons et nous enquêterons à l'avenir sur ces questions et nous les réglerons de notre mieux.

L'honorable député de Hull a insisté énergiquement pour que nous établissions un bureau de l'impôt dans sa ville. Il dit qu'il a soulevé cette question l'année dernière. Franchement, s'il l'a fait, je ne m'en souviens pas. Tout ce dont je me souviens, c'est que mes crédits avaient été adoptés en vitesse. Aujourd'hui, nous avons entendu beaucoup d'éloges. Je m'en serais bien passé si nous avions eu la même veine que l'année dernière. Mes crédits avaient alors été adoptés en trente secondes. Avant que mes auxiliaires aient eu le temps de descendre des tribunes, nous avions tout fini. Si le député a soulevé la question l'année dernière, ce doit avoir été dans cette précipitation et elle m'a échappé. Il dit qu'il en a parlé dans le passé. Il n'a pas dit qu'il était sourd d'une oreille mais il n'a certainement pas obtenu une réponse. Il n'est pas sourd cette fois-ci mais je m'intéresse particulièrement à lui parce qu'il a dit que s'il n'obtenait pas le renseignement de moi, il continuerait à le demander et l'obtiendrait finalement du prochain gouvernement libéral.

M. McIlraith: L'année prochaine.

L'hon. M. Nowlan: J'ai la plus haute considération pour l'honorable député. Nous l'aimons bien mais je ne voudrais pas qu'il reste ici pour l'éternité. Je crois qu'il aura droit à un repos avant d'avoir 75 ou 80 ans. Il lui faudrait attendre jusqu'à ce temps-là pour l'obtenir d'un gouvernement libéral. Je lui promets d'examiner cette affaire. Si j'ai fait une promesse l'an dernier, je l'ai oubliée. Je lui promets que nous allons étudier la question très attentivement et l'an prochain s'il soulève la même question, j'espère pouvoir lui donner plus de précisions.

Je crois avoir touché à pas mal, du moins à presque tous les points qu'ont soulevés les honorables députés. Si je puis faire autre chose,—j'espère qu'il n'y en a pas,—je m'empresserai de me rendre utile. Je crois que c'est tout pour le moment.

Pardon, l'honorable député de Lethbridge m'a interrogé au sujet de la cotisation pour